

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du lundi 24 avril 2023 à 19h00 dans la salle des mariages
Openbare zitting van maandag 24 april 2023 om 19u00 in de trouwzaal**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

1. Secrétariat communal - Démission d'un conseiller communal - Laurent Mutambayi - Communication.

Gemeentelijk secretariaat - Ontslagneming van een gemeenteraadslid - Laurent Mutambayi - Mededeling.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

2. Secrétariat communal - Prestation de serment et installation de Monsieur Maarten Bijns.

Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van Mijnheer Maarten Bijns.

Mevr. de Burgemeester :

We verwelkomen vanavond een nieuwe gemeenteraadslid om zijn eed af te leggen, ter vervanging van Mijnheer Mutambayi die zijn ontslag heeft genomen. Donc on l'accueille à la place de Mr Mutambayi qui a remis sa démission. Dus we hopen dat de samenwerking constructief kan verlopen. Je dois dire qu'on avait l'habitude de Mr Mutambayi et je veux dire tout de même quelques mots sur son mandat. Je pense que Mr Mutambayi a eu un mandat très digne de conseiller communal à Molenbeek, dans une opposition extrêmement constructive. On a apprécié ses interventions et de pouvoir dialoguer avec lui. Il a apporté également des propositions qui ont été suivies et donc je voudrais le remercier. Ik wou graag hem bedanken voor zijn mandaat.

(Applaus - Applaudissements)

Ik nodig u voor uw eedaflegging.

M. Bijns :

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

(Applaus - Applaudissements)

Mevr. de Burgemeester :

Proficiat!

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

3. Secrétariat communal - Établissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal.
Gemeentelijk secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad.

Mme la Bourgmestre :

Donc après la prestation de serment, on a un nouveau tableau préséance.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

4. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Haouari, Conseiller communal Molenbeek Autrement, relative aux terrains non-bâties.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Haouari, gemeenteraadslid Molenbeek Anders, betreffende onbebouwde terreinen.

Mme la Bourgmestre :

La première interpellation, elle concerne les terrains non-bâties. C'est l'interpellation de M. Haouari. Et pour le collège, c'est Monsieur Gjanaj et M. Van Leeckwyck qui vont répondre. Monsieur Haouari, à vous la parole.

M. Haouari :

Comme vous dites, c'est une interpellation par rapport à certains terrains non-bâties. Certains propriétaires se voient taxer sur des terrains dont ils sont propriétaires, ce sont des taxes validées par le conseil communal. Ce qui est par contre surprenant, c'est que certains terrains ne sont pas constructibles. C'est-à-dire qu'aucun permis de construire ne peut être délivré pour des raisons urbanistiques ou autre. Je vous rappelle que l'objectif premier de cette taxe est d'inciter le propriétaire à construire. Si cela n'est pas possible d'un point de vue urbanistique, il faudra tout simplement ne plus envoyer d'extraits de rôle à ces propriétaires. Avez-vous un cadastre des terrains non-constructibles sur le territoire de la commune ? Comptez-vous annuler ces taxes sans devoir engager des sommes importantes en frais de justice ? Merci d'avance pour vos réponses !

Mme la Bourgmestre :

Merci. Alors les conseillers qui souhaitent s'inscrire, Monsieur El Khannouss, allez-y.

M. El Khannouss :

Merci Madame la Présidente. En complément des questions de mon collègue Karim Haouari, vous savez qu'il y a un dossier qui me tient à cœur, c'est celui justement de la saga judiciaire sur la fameuse taxe des terrains non-bâties. Donc j'ai déjà eu l'occasion déjà de l'aborder à plusieurs reprises lors de précédents conseils communaux. Ma question est simple, je peux savoir, Monsieur l'échevin des Finances, où en sommes-nous par rapport à cette affaire? Je rappelle qu'il y avait eu huit procédures judiciaires. Je fais un petit rétroacte, en novembre 2019, nous avons été condamnés parce qu'une entreprise qui possède de nombreux terrains sur la commune avait contesté cette taxe. L'avocat de la commune a essayé en vain de joindre aussi bien le service des taxes à travers son échevin que la bourgmestre. Ses tentatives sont restées vaines et en février 2020, l'huissier est passé notifier le jugement ici au Secrétariat communal, qui a été enregistré et envoyé au service des taxes ainsi qu'au

service juridique. Et puis subitement, celui-ci avait disparu. Il n'avait pas été traité, passant ainsi à côté des 30 jours où nous pouvions faire appel. Celui-ci est devenu ferme et définitif, ce qui fait qu'au mois de mai 2020, je vous avais interpellé Madame la bourgmestre. Vous m'aviez confirmé que le premier jugement. Nous avons été condamnés à payer 250.000 €, que le deuxième, nous étions passés à 500.000 € et que ces différents dossiers portaient sur un montant contesté de 1.200.000 € qui avec les intérêts moratoires, etc., s'il n'y a pas une décision de justice qui va à l'encontre de la première décision qui a fait office de jurisprudence, pourrait coûter à terme près de 2 millions d'euros au contribuable Molenbeekois. Et donc je souhaiterais savoir combien d'affaires ont été jugées et quel a été le résultat de ces jugements. Et en résumé, pourriez-vous éclairer l'ensemble des Molenbeekois de ce conseil communal? Merci pour vos réponses.

Mme la Bourgmestre :

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Merci pour les questions intéressantes. Je vais d'abord dire à Monsieur Haouari que je ne saurai pas répondre à toutes ses questions aujourd'hui pour la bonne et simple raison que j'ai préparé des réponses aux questions que j'ai reçues, Les autres, je me doutais que vous alliez les poser, mais je n'ai rien préparé. Je vais demander au service des taxes de vous préparer une réponse.

M. El Khannouss :

Je peux avoir une réponse pour le conseil de ce mercredi ?

Mme la Bourgmestre :

Je ne pense pas qu'on sache résoudre ça d'ici à mercredi. Je crois que c'est mettre nos services dans la difficulté. Aujourd'hui, on va faire le plus vite possible.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

On a reçu pas mal de questions et vous savez que l'inspecteur est toujours là. Donc l'inspecteur, Monsieur Bracquené, je pense que vous l'avez connu, est toujours dans nos murs et il pose pas mal de questions au service des finances. Et il a demandé justement un rapport sur les taxes aujourd'hui, mais on reviendra avec tout ça.

Alors pour les terrains non-bâti, c'est vrai que c'est une taxe qui existe déjà depuis pas mal de temps. Donc vous savez aussi qu'on travaille en équipe, il y a d'abord le département de Monsieur M. Gjanaj qui envoie un tableau de tous les terrains non-bâti à notre service des taxes. Logiquement, et je vais presque dire dans tous les cas, c'est en effet des terrains non-bâti constructibles. Donc on taxe maintenant, ce n'est pas dans leur description de fonction puisque le service des taxes reçoit un tableau et analyse la taxe. Maintenant, ils font quand même attention parce que comme vous l'avez mis dans votre note, chaque fois qu'on taxe quelqu'un qui ne doit pas être taxé après, il faut faire des dégrèvements et toute une série de travaux qui ont un coût pour le budget et pour le compte en fonction des conséquences. Donc évidemment, ils prennent la précaution et quand il y a des doutes, évidemment, ils se retournent vers Monsieur Gjanaj pour voir si en effet la situation est toujours la même. Et donc c'est quand même un travail aussi qui est fait annuellement. Le personnel qui travaille aux taxes, finalement, il ne sait pas si un terrain est bâti ou pas entre temps et donc il a besoin de travailler en collaboration.

Comptez-vous annuler cette taxe et déboursier des sommes importantes en frais de justice, indépendamment, évidemment, et je suppose que c'est ce cas que vous utilisez, c'est Fédéral Real Estate. Et ça, je reviendrai plus tard avec le sujet. Quand une réclamation arrive au service des taxes, on analyse le dossier et alors les gens peuvent porter plainte et on a une audition. D'ailleurs, j'ai dû rattraper pas mal d'auditions quand je suis arrivé. On essaie d'être à jour, là, on va voir si l'audition, normalement, quand ils viennent, c'est pour voir aussi s'ils ont de nouveaux éléments, parce que justement ils peuvent nous dire écoutez, vous dites que mon terrain est bâtissable, j'ai la preuve que..., tout ça alors n'engage aucun frais à part les frais de l'administration.

M. El Khannouss :

Vous avez une idée quand on pourra obtenir les informations ?

Mme la Bourgmestre :

Monsieur El Khannouss, est-ce que je peux vous rappeler l'article 19? C'est l'interpellant, c'est très bien, mais donc ça veut dire que vous n'avez plus la parole.

M. El Khannouss :

Vous avez vu, je n'ai pas reçu de réponse, comme d'habitude.

Mme la Bourgmestre :

Mais ça n'a rien à voir. Ça n'a aucun rapport. Vous n'êtes pas l'interpellant. Et donc l'article 19, qu'est ce qui dit :que l'interpellant principal peut répondre et reprendre la parole après, durant trois minutes? Où est-ce qu'il est?

M. Haouari :

Je suis là.

Mme la Bourgmestre :

Voilà debout là, vous êtes l'interpellant principal qui aura encore trois minutes contrairement à votre collègue.

Monsieur El Khannouss, qu'est-ce que c'est que ça? Qu'est-ce que c'est encore? Est ce qu'il y a encore un autre élément de réponse, monsieur, Gjanaj ?

M. l'Echevin Gjanaj :

Donc peut-être expliquer un tout petit peu la procédure. Donc nous on taxe les personnes qui veulent contester, elles font une demande de contestation. Il y a tout qui est noté par rapport à cela. Il y a une évaluation qui est faite et généralement elle est faite en bonne intelligence et on essaie d'éviter justement que les choses aillent en justice en sachant que pour tous les cas qu'il y a toute une jurisprudence, on va dire de cas qui sont déjà passés. Et donc, ce qui est fait, c'est d'essayer d'éviter, bien sûr, d'aller en justice, mais quand on va en justice, on va en justice. Et puis après, effectivement, lorsque nous allons en justice et que nous perdons, nous demandons un conseil pour savoir s'il est nécessaire ou s'il est utile d'aller en instance supérieure. Et ce sont les avocats, les mêmes conseils qui nous disent si ça vaut le coup ou ça ne vaut pas le coup pour certains dossiers, ça ne vaudra pas le coup. Donc on suit généralement le conseil des avocats et pour certains on nous dira qu'il y a des chances. Et donc dès qu'il y a une seule chance de gagner, eh bien on ira, on ira en justice.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Je voulais encore répondre à Monsieur El Khannouss et lui dire que lui donner une réponse pour ce mercredi ce sera sans doute difficile mais pour le prochain conseil du mois de mai je pense que ce sera possible.

M. El Khannouss :

Merci beaucoup monsieur l'échevin, vous êtes beaucoup plus sympathique que la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Chacun son rôle.

M. Haouari.

Merci pour vos réponses. Enfin cela dit vous répondez par rapport à la procédure, et je connais bien la procédure, et effectivement ça se passe comme vous l'avez dit tous les 2. Mais j'ai posé une question j'ai demandé si on pouvait à l'avenir éviter tout cela point. Si le service des taxes reçoit un tableau et taxe automatiquement, c'est pour éviter tout cela. Est-ce que le service de l'urbanisme sait en amont, retirer les terrains qu'on ne peut pas bâtir, les terrains non-constructibles pour éviter tout cela. Je dis, j'ai au moins croisé deux personnes qui ont des terrains non constructibles, on leur envoie des taxes et ils sont passés chez l'échevin en procédure de contestation, les taxes ont été maintenues, ça va aller au tribunal, et les personnes auront plus que probablement gain de cause. Ce sont des terrains non constructibles, ce sont des jardins. Pour éviter tout cela, pour éviter à la commune de faire des frais, et madame la bourgmestre n'arrête pas de rappeler, et elle m'a encore rappelé la semaine passée, que la commune n'a pas d'argent, pour éviter des frais de justice, donc est-ce qu'il ne serait pas intéressant en amont de supprimer ces terrains de la liste ? La deuxième question, est-ce si vous avez vent de terrains non constructibles, est-ce que vous avez dégrever sans pour autant que la personne aille en justice? Parce que je rappelle que les frais de justice, vous devez payer votre conseil juridique et d'un autre côté, vous devez payer les dépenses, donc les frais de justice.

Mme la Bourgmestre :

La réponse, elle a été donnée. Vous avez eu le dernier mot, vous venez d'avoir le dernier mot.

M. Haouari :

Je n'ai reçu aucune réponse...

Mme la Bourgmestre :

Vous avez eu les réponses. Vous n'êtes pas content des réponses, mais ça, ça va encore arriver !

5. Secrétariat communal - Interpellations déposées par Monsieur Hamzaoui, Conseiller communal ECOLO SAMEN, et par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relatives aux expulsions des sans-papiers et aux sans-papiers qui logent actuellement au 45 Rue Vanderstichelen.

Gemeentelijksecretariaat - Interpellaties van de heer Hamzaoui, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, en van de heer Ben Salah, gemeenteraadslid DEFI, over de uitzetting van migranten zonder papieren en de migranten zonder papieren die momenteel in de Vanderstichelenstraat 45 wonen.

Mme la Bourgmestre :

Alors, j'ai vu que les services ont regroupé l'interpellation de M. Hamzaoui de Monsieur Ben Salah. Je ne pense pas que ce soit judicieux personnellement, je voudrais les traiter séparément. Monsieur Ben Salah, à vous la parole pour votre interpellation. Monsieur Hamzaoui, vous êtes d'accord qu'on se sépare, je pense que c'est plus logique. Ce n'est pas le même sujet du tout, en fait.

M. Ben Salah :

Je vais vous demander un petit instant, Madame, vu la configuration de la salle et le fait qu'il n'y ait pas de tables pour pouvoir y travailler correctement, c'est un peu compliqué.

Mme la Bourgmestre :

Vous voulez que Monsieur Hamzaoui commence ?

M. Ben Salah :

Oui, il n'y a pas de problème.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la Bourgmestre, je vais être rapide, l'interpellation concerne les sans-papiers qui habitent au 45 rue Vandertichelen. Donc comme vous le savez, il y a plusieurs familles qui habitent dans ce logement, des enfants, des bébés, des femmes, des femmes enceintes. Qu'avez-vous pris comme disposition pour reloger ces personnes-là ? Que comptez-vous mettre en place pour pouvoir les reloger ?

Mme la Bourgmestre :

Merci pour votre question. D'abord le 45 rue Vanderstichelen, c'est le squat qui est héritier du premier qu'on a eu sur le territoire quand je suis arrivée qui était rue Vandenboogaerde et qui était géré par le collectif qui s'appelle La Voix des Sans Papiers. C'est un collectif avec lequel on a travaillé depuis le début de manière très rapprochée, avec beaucoup de succès puisqu'on a pu obtenir de bonnes conditions à chaque fois d'occupations précaires, d'occupations temporaires. Et c'est un collectif avec lequel on a beaucoup travaillé aussi pour pouvoir les aider, notamment sur le volet alimentaire. Et ma collègue Houria Ouberrri, qui est l'échevine de l'Action sociale, continue avec ses troupes de régulièrement aller apporter de la nourriture dans l'occupation. Et donc c'est un collectif pour lequel on a eu de cesse d'avoir des contacts avec les propriétaires et on a pu obtenir des conventions précaires les unes après les autres. Et normalement, cette occupation devait déjà être terminée depuis un certain nombre de mois, ce qui n'est pas le cas malheureusement. Alors aujourd'hui, on se retrouve dans une situation un peu plus délicate. Ça s'est déjà produit par le passé, mais c'est de nouveau une situation un peu plus délicate puisque le propriétaire voudrait qu'ils partent et ils n'ont pas d'endroit où aller. C'est difficile, ça s'est déjà passé, ça s'est déjà passé avec ce

groupe et ça s'est déjà passé avec d'autres groupes. Heureusement, avec les équipes dont on dispose aujourd'hui, on a toujours réussi à trouver des solutions. Donc, vous le comprenez, je n'ai pas encore de solution, mais j'espère qu'on va pouvoir trouver des solutions comme on a toujours été capables de le faire par le passé. Alors on a tenté d'avoir de l'aide de la part du Logement molenbeekois, ce qui aujourd'hui malheureusement, n'est pas possible à court terme. Or, la solution devrait venir à court terme. On a également fait appel à la plateforme citoyenne, mais pour l'instant, on n'a pas de solution non plus de ce côté-là. Et pour finir, on continue d'avoir des contacts avec le propriétaire, plus exactement le conglomérat un peu étrange de propriétaires qui se trouve en propriété de cette maison. Alors en plus, on a aussi contacté des propriétaires privés pour essayer de trouver un autre lieu où il pourrait y avoir une occupation temporaire médiée par la commune. Voilà, donc on ne ménage pas nos efforts. Mais aujourd'hui, malheureusement, je ne peux pas dire que j'ai une solution. Je n'en ai pas encore. C'est ce que je voulais vous répondre ce soir.

M. Hamzaoui :

Merci. Merci Madame la Bourgmestre. Mais donc comme vous comprenez, il y a certaines personnes en fait qui me logent dans ce logement qui n'est pas adapté. J'aurais espéré que ces personnes-là entendent une solution de votre part, mais on va continuer à croiser les doigts et espérer que vous puissiez faire le nécessaire pour trouver en tout cas un logement pour pouvoir les reloger ailleurs. N'hésitez pas aussi à prendre contact avec la Ville de Bruxelles pour essayer de voir aussi dans un périmètre un peu plus large, s'il y a une possibilité de pouvoir les reloger dans un autre endroit sur la Ville de Bruxelles. N'hésitez pas aussi de prendre contact avec le Logement molenbeekois et avec le CPAS pour voir s'il n'y a pas de possibilités de ces côtés-là. Je peux vous dire que nous continuerons à insister là-dessus pour trouver une solution pour ces personnes, ces bébés, ces enfants, ces femmes, qui attendent un logement.

Mme la Bourgmestre :

Merci de votre souci pour eux. Nous y travaillons depuis très longtemps et nous allons continuer.

Monsieur Ben Salah, est-ce que vous êtes prêt ?

M. Ben Salah :

La situation des migrants est très inquiétante et la façon dont les organes de l'Etat sont organisés autour de cette urgence humanitaire est tout aussi inquiétante. Et j'en veux pour preuve, la multiplication des tentes le long du canal qui se sont installées à Molenbeek en période de grand froid durant de nombreuses semaines.

Le sujet de ma question est donc l'évacuation des demandeurs d'asile qui étaient installés le long du canal.

La communication qui a suivi l'évacuation soulève des questions, je la cite « les personnes vivant sous des tentes sur les quais de Molenbeek- Saint- Jean ont été transférées vers différents lieux d'accueil dans le cadre d'une opération coordonnée par la bourgmestre de Molenbeek Catherine Moureaux, la secrétaire d'État elle-même, et le ministre-président Vervoort. »

Vous le savez probablement, l'agence fédérale belge pour l'accueil des demandeurs d'asile Fedasil a été condamnée plus de 6 000 fois par les tribunaux belges l'an dernier pour défaut de places d'accueil.

C'est pourquoi, je ne vais pas vous imputer les manquements de la majorité fédérale dans lequel votre parti siège en ce moment, mais plutôt vous interrogez sur ce qui sait passer sur notre territoire et plus particulièrement sur l'évacuation des demandeurs d'asile.

Mes questions sont les suivantes :

- Combien de demandeurs d'asile installés le long du canal ont été évacués ?
- Où ont-ils été relogés ?
- Pouvez-vous nous expliquer le déroulement de l'opération ?
- Combien de temps sont-ils restés dans la salle de sport de Mohamed Ali ?
- Avez-vous procédé au nettoyage une fois qu'ils sont partis ?
- Qui était informé de cette situation ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Mme la Bourgmestre :

Alors la situation était devenue tout à fait critique. Je vous avoue que j'ai extrêmement mal dormi pendant toutes les nuits où il y faisait froid et où je craignais que quelqu'un tombe dans le canal et n'y décède, en particulier à partir du moment où l'évacuation s'était faite à Schaerbeek et des gens arrivés chez nous de là-bas, en masse. Alors nous avons procédé à une opération de relogement et pas à une opération d'évacuation. Donc ça, c'est important comme nuance. C'est à dire que tout mon travail a consisté à mettre l'ensemble des acteurs ensemble pour, en un jour, arriver à reloger toutes ces personnes et de cette manière, libérer le pont et libérer aussi la sécurité de ces personnes, mais aussi des habitants du quartier. Donc c'était un effort extrêmement complexe. Il a fallu vraiment aligner les astres. Ce n'était pas facile pour la Région, ce n'était pas facile pour Fedasil. Ce n'était pas facile pour la Commune et il a fallu trouver un terrain d'entente qui faisait que c'était tenable et faisable pour les trois acteurs. Alors on a le jour même pris en charge 141 personnes qui étaient sur le pont. Et puis à cela se sont ajoutés quelques dizaines de personnes supplémentaires via principalement deux canaux, c'est à dire une liste qu'on avait établie la semaine précédente, et les gens qui étaient sur cette liste et qui se sont présentés après, on a considéré qu'ils étaient également habitants du pont. Et puis on a eu tout un travail avec les avocats des personnes et ceux qui ont pu prouver qu'ils étaient sur le pont, même s'ils n'étaient ni dans la liste ni présent le jour même. On les a également intégrés.

Alors au départ, on a pu faire partir sur les deux jours 80 personnes vers directement des centres Fedasil. Donc c'était moitié le premier jour, moitié le deuxième jour mardi et mercredi. Et puis les autres personnes ont été hébergées à Belliard dans un site géré par la Croix-Rouge, à Poincaré, dans un site géré par le SAMU, dans trois hôtels, dans des initiatives régionales d'accueil et enfin un peu plus de dix personnes dans le site géré par Bruxelles à Anderlecht. Donc ça, ce sont en fait les différents canaux qu'on a utilisés pour reloger les personnes. Alors, le déroulement de l'opération, donc le 7 mars, on a eu la première phase qui se passait sur le Pont de L'avenir et le Quai des Charbonnages. À 8 h, on a pris en charge toutes les personnes qui étaient présentes dans le périmètre et on les a transportées via quatre bus de la STIB. Et puis dans la foulée, on a nettoyé le site avec les services communaux de la propreté publique que je remercie parce qu'ils ont fait un boulot incroyable ce jour-là. Après, on a fait la deuxième phase qui était la phase d'accueil dans la salle Mohamed Ali où on avait prévu de faire un screening médical d'ampleur. On a dû malheureusement à cause d'un soucis lié à la prise en charge Fedasil, on a dû screener finalement tout le monde. Donc en fait, on a fait un screening médical de tout le monde et là, on a mis en place et géré le transport vers les centres et les hôtels pour la partie des personnes qui partaient déjà le premier jour. On a à peu près 70 personnes qui sont restées dormir ce soir-là dans la salle, qu'on a séparées. Donc on a mis ceux qui avaient des maladies contagieuses d'un côté et les autres d'un autre côté. Et là, on a pu ensuite les faire repartir le lendemain. Donc ils sont restés dans la salle de sport en tout et

pour tout, à partir du mardi matin, 8 h. En fait, ils sont arrivés un peu plus tard. On a été à 8 h avec les bus sur le pont et le quai jusqu'au mercredi. Ceux qui sont partis, les derniers sont partis à 16 h 30. Alors effectivement, je vous ai dit que le Pont de L'avenir et le Quai des Charbonnages ont été nettoyés par le service de la propreté publique dès le mardi matin. Quant à la salle de sport, elle a été nettoyée et désinfectée avec l'aide de la société Rentokil le jeudi 9 mars. Alors vous m'avez demandé qui était informé de cette situation. Durant les vacances de carnaval, on avait eu des difficultés avec la confidentialité d'une première opération qui avait du coup échoué. Et donc on a tenu à la confidentialité parfaite pour la deuxième opération, celle qui a réussi. Et donc vous comprendrez que peu de gens étaient effectivement au courant. Dans l'administration, il s'agissait de huit personnes, au niveau de la zone de police, il s'agissait de quatre personnes chez nous, personne dans les autres zones de police. Au niveau du cabinet Vervoort, 3 personnes, au niveau du cabinet De Moor, 3 personnes et au niveau de Fedasil 2 personnes. Et voilà dans quelles conditions cette opération a été un succès. Je vous remercie pour votre question.

M. Ben Salah :

Je vous remercie pour votre réponse. Néanmoins, je suis étonné que vous ne disiez pas que bon nombre d'entre eux, qui n'ont malheureusement pas eu la place nécessaire à la salle Mohamed Ali, se sont retrouvés dans un bâtiment désaffecté qui appartient au Port de Bruxelles. Très rapidement, bon nombre d'entre eux se sont fait déloger car la Ville de Bruxelles a très rapidement ramené les fourgons. Ils étaient 7 ou 8 fourgons pour pouvoir les déloger en moins de 24 h. L'objet de ma question, c'était de déterminer si tous les migrants avaient été relogés. Vous m'avez informé, oui. Donc je suis très étonné de savoir que ces personnes-là se sont retrouvées dans ce bâtiment désaffecté. Je suis administrateur au Port de Bruxelles et en plus, je suis passé par là fortuitement au moment des faits.

Mme la Bourgmestre :

Très bien. Est-ce que je peux vous répondre? C'est très simple. Je l'ai dit, il y a un travail après le mardi et le mercredi qui a été fait avec les avocats, qui a permis d'aller chercher encore des places Fedasil supplémentaires par rapport à l'accord que j'avais fait avec le Fédéral et de pouvoir reloger ces personnes plus tard. Et donc il est vrai de dire que quelques personnes, et c'est de l'ordre d'une trentaine de personnes, en vérité, permettez-moi, on a travaillé avec deux listes, une liste la première semaine, une liste la deuxième semaine et on a permis aux gens qui étaient soit sur une liste, soit sur les deux, de venir. Et donc nous, on a toutes les raisons de penser qu'on a pris les bonnes personnes et qu'on a donné la chance aux bonnes personnes qui vivaient vraiment sur ce pont. Je dois vous dire, et vous le feriez à leur place, que ces personnes sans papiers communiquent sur des groupes WhatsApp, communiquent de manière intense tout le temps et que donc effectivement, en particulier dans le groupe des Afghans, très vite, il s'est su qu'il y allait y avoir des places Fedasil ce jour-là et donc très vite l'information a été et tout d'un coup il y a plein de gens qui sont arrivés en plus. Voilà. Donc moi je ne pouvais pas, avec la complexité de l'opération que j'ai menée main dans la main avec le Fédéral et la Région, avec des négociations compliquées, aller ramasser toutes les personnes qui ont prétendu ensuite être sur le pont. Parce que si j'avais pu faire ça, je l'aurais fait. Mais ça, ça aurait été des nombres qui ne correspondaient pas à la réalité des faits de nos équipes. N'oubliez pas que nos équipes ont été présentes sur le pont tous les jours, tous les jours, pour vérifier la situation médicale de ces personnes. Et ça depuis le début, depuis le début, depuis six mois avant, pas les derniers moments. Et donc nous avons rattrapé une trentaine de personnes après, sur base de preuves que les avocats nous ont apportées de ce qu'ils avaient leur résidence principale sur le pont et le tout, l'ensemble du nombre des personnes, première liste, deuxième liste et round avec les avocats. Ça, ça correspond à peu près à 200 personnes. Et effectivement, d'après ce que nos équipes ont vécu, ça correspond au nombre de personnes qui étaient réellement sur le pont. Voilà. Mais effectivement, une

trentaine de personnes ont dû pendant plusieurs jours avant d'avoir les preuves des avocats et le deuxième round de négociations avec Fedasil, trouver d'autres solutions. Voilà, ça c'est la réalité de ce qui s'est passé.

M. Ben Salah :

Je vous remercie pour votre complément d'information. Ok, mais néanmoins le souci, c'est que vous n'en n'avez pas fait état.

Mme la Bourgmestre :

Si, à tout moment ! La transparence a été totale du moment qu'on a réussi l'opération.

M. Ben Salah :

Pas totalement, pas du fait du ramassage de ces migrants. J'ose imaginer que tous ces migrants mais pas des avocats parce que ce serait beau, franchement 200 migrants, 200 avocats ou bien un avocat pour 50 personnes ou 30 personnes, ce serait, ce serait vraiment pas mal. Honnêtement, je veux bien vous entendre, mais là, c'est du lourd. Donc, qu'on ait pu loger ou accompagner pour pouvoir permettre d'éviter un drame humanitaire, je veux bien vous entendre. Mais qu'on explique que chacun des migrants avait la possibilité de pouvoir se faire aider par les avocats. J'ai du mal. J'ai vraiment du mal, j'ai eu l'occasion de pouvoir parler à certains d'entre eux, l'un d'entre eux qui est coiffeur, et il m'a témoigné entre guillemets de son désarroi et de la manière dont ça s'est fait. Ça a été fait et la manière entre guillemets où ils ont été délogés ou ramassés. Et bon, par conséquent, j'ai été vraiment interloqué de son sentiment et de son histoire. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'interpeller et il m'a expliqué une version. Je ne dis pas que la vôtre est totalement fausse, je ne me permettrais pas. Mais il y a une partie qui m'interroge. Surtout que s'il y en a certains, il y a certains d'entre eux qui ressortent et qui disent qu'ils ont été délogés et qui n'ont pas eu d'avocat ou certains ont été délogés et qui eux n'avaient pas non plus d'avocat. Alors je vous pose certaines questions, l'objectif de la communication doit être au profit de ces migrants, non pas au profit d'un espace politique ou au profit, entre guillemets, d'une volonté quelconque. D'où la raison pour laquelle j'aimerais qu'à l'avenir, quand on informe sur une situation et la manière dont les choses ont été faites, qu'on le dise de manière intégrale et avec toutes les données nécessaires afin que l'on puisse prendre en compte la réalité de la situation. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre :

Allez, soyons sérieux, on a relogé 200 personnes ce jour-là et voilà quoi. Alors, on aborde maintenant le huis-clos. Est-ce que je peux demander à ceux qui ne font pas partie du conseil communal de quitter, s'il vous plaît?